PHOTO AGENCE QMI

Pont J.-Cartier : les bloqueurs libérés

Les 21 étudiants qui ont été arrêtés après avoir bloqué le pont Jacques-Cartier mardi ont été libérés, mais devront respecter de nombreuses conditions. En tout, ce sont neuf femmes et 12 hommes qui sont passés devant le juge et qui font face à des accusations de méfait de plus de 5000 $. — AGENCE QMI

Une récompense de 5000 $

Bien décidée à épingler l'individu qui dissimule depuis janvier des seringues souillées dans des vêtements vendus dans des commerces de Sherbrooke, la police offre une récompense de 5000 $. Jusqu'à présent, 23 seringues ont été retrouvées et la police de Sherbrooke dispose de peu d'indices. — AGENCE QMI

PHOTO AGENCE QMI

INQUIÉTUDE POUR LE TOURISME

ÉTUDIANTS La ministre du Tourisme, Nicole Ménard, s'inquiète du possible impact négatif des manifestations étudiantes sur la prochaine saison touristique à Montréal. Craignant que les touristes hésitent à se rendre dans la métropole en raison de cette image de désordre, Mme Ménard soutient qu'elle est en contact constant avec Tourisme Montréal. Toutefois, elle signale que les données du mois d'avril ont révélé une augmentation de l'activité touristique à Montréal par rapport à l'année dernière.
— AGENCE QMI

COMPRENDRE L'UNIVERS

LABORATOIRE Le laboratoire souterrain de physique des particules baptisé SNOLAB, situé dans une mine près de Sudbury, en Ontario, doit être inauguré aujourd'hui par l'Université de Montréal (UdeM). Situé à deux kilomètres sous terre, le SNOLAB devrait permettre « de répondre à des questions fondamentales sur l'histoire et la composition de l'univers, mais aussi au sujet des supernovas, de notre étoile, le soleil, et de notre propre planète », peut-on lire dans le communiqué publié par l'UdeM. — AGENCE QMI

BON MARCHÉ

DÉCHET Les Québécois dépensent 1,3 milliard $ par année pour gérer les déchets qu'ils produisent en grande quantité. Ils ont jeté 13 millions de tonnes de déchets en 2008, une hausse de 56 % en 10 ans. Plus de la moitié, soit environ 6,7 millions de tonnes, est destinée à l'enfouissement. Il s'agit d'une vraie mine d'or qui rapporte des millions de dollars annuellement à quatre grandes compagnies, qui se partagent 80 % du marché de l'enfouissement dans la province. Browning-Ferris Industries (BFI) est gestionnaire du site de Lachenaie; la multinationale américaine Waste Management enfouit 1,7 million de tonnes par an dans les sites de Sainte-Sophie et de Saint-Nicéphore; Entreprise Berthier, une compagnie québécoise, est active à Saint-Thomas-de-Joliette, dans Lanaudière; enfin, Gestion environnementale Nord-Sud gère le site de Lachute.
— AGENCE QMI

Des manifestants masqués se sont réunis à l'extérieur de l'hôtel de ville, en marge des consultations publiques.
PHOTO PAULE VEILLEUX-TURCOTTE/AGENCE QMI

INTERDICTION DU PORT DU MASQUE

Le projet ne fait pas l'unanimité

Le Barreau du Québec s'oppose sur toute la ligne au règlement municipal de Montréal qui interdirait le port du masque lors des manifestations, une modification qui obligerait aussi les manifestants à fournir l'itinéraire de leurs marches sous peine d'amende.

Étienne Laberge
24 Heures

Le maire Gérald Tremblay l'a dit à maintes reprises à la suite de manifestations qui se sont soldées par la casse ces derniers jours : « Assez, c'est assez! » C'est pour cela qu'il souhaite modifier dès demain le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et donner plus de pouvoirs aux policiers.

Toutefois, le Barreau du Québec ne partage pas l'impatience du maire à ce sujet.

« Le Barreau du Québec est d'avis que le projet de règlement soulève d'importantes questions reliées au respect des libertés fondamentales d'expression et de réunion pacifique, et qu'il est donc susceptible de faire l'objet de débats judiciaires. »

Déjà dans le Code criminel

Le Barreau a déposé un mémoire à la Commission de la sécurité publique de Montréal, qui entendait les citoyens à ce sujet, hier après-midi. Le mémoire contient cinq pages d'arguments défavorables au nouveau règlement.

« Les articles 65 et 66 du Code criminel permettent déjà de porter des accusations contre tout individu qui participe à une manifestation et qui ne s'en retire pas lorsqu'elle devient tumultueuse ou illégale, sans égard au fait qu'il soit masqué ou non. De cette façon, la sécurité publique est protégée, et ce, sans brimer le droit d'expression que constituerait le fait de porter un masque dans le cadre d'une manifestation », lit-on dans le mémoire du Barreau.

Concrètement, le Barreau observe que les nouvelles règles provoqueraient un dangereux précédent qui les forcerait à prouver ce qui, pourtant, leur revient de droit. « Ultimement, ce sont les manifestants qui porteront le fardeau de justifier qu'ils avaient un motif raisonnable de se masquer alors qu'ils exercent des droits légitimes : s'exprimer et s'associer. »

« Restriction trop importante »

Le Barreau a la même position au sujet de l'obligation de fournir un itinéraire de manifestation aux policiers. « L'obligation de divulguer à l'avance le lieu exact et l'itinéraire d'une manifestation peut constituer, en certaines circonstances, une restriction trop importante à la liberté de réunion pacifique, garantie par les articles de la Charte canadienne et de la Charte québécoise », lit-on.

Le plus important organisme de promotion de la primauté du droit au Québec rejoint, de fait, le point de vue de nombreux citoyens, syndicalistes et représentants de groupes sociaux qui ont parlé devant la commission.

Projet Montréal est contre

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, a quant à lui carrément demandé à Gérald Tremblay d'abandonner les procédures de modification.

Interrogé à ce sujet, le maire Gérald Tremblay s'est dit surpris par les arguments du Barreau. Ceux-ci seront analysés demain, promet-il.

etienne.laberge@quebecormedia.com

« Inutile et dangereux »

Le président de la Ligue des droits et libertés juge le projet de règlement sur l'interdiction du port du masque et l'obligation de fournir un itinéraire lors d'une manifestation « inutile et dangereux ». « Ce projet de règlement est adopté dans la précipitation et sans débat, a déclaré Dominique Peschard. Nous sommes profondément inquiets. »
— 24 HEURES